

SÉMINAIRE INTERNATIONAL

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE FRANCOPHONE



RAPPORT
17 ET 18 NOVEMBRE 2016, HÔTEL TIAMA, ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



ONU
FEMMES



SÉMINAIRE INTERNATIONAL PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE FRANCOPHONE



RAPPORT

17 et 18 novembre 2016, Hôtel Tiama, Abidjan, Côte d'Ivoire

© ONU Femmes 2017. Tous droits réservés. Produit par ONU Femmes, Section Paix et Sécurité, New York 2017

Texte : Sophie Giscard d'Estaing

Editrices : Mireille Affaa Mindzie, Lauren Gimenez

En remerciant tout particulièrement le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour leur accueil, le Bureau ONU Femmes Côte d'Ivoire, le Bureau régional ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, et les participants pour leurs contributions.

Les opinions exprimées dans cette étude sont celles de l'auteure et ne représentent pas nécessairement les vues d'ONU Femmes, des Nations Unies ou des organisations affiliées, ni celles de l'Organisation internationale de la Francophonie.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
OBJECTIFS	2
APERÇU DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE FRANCOPHONE	3
OBSTACLES ET DÉFIS À LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX	5
Normes et justifications culturelles	5
Rigidité du système	6
Manque d'expertise et de capacité des organisations de femmes pour la paix et la sécurité	6
Obstacles logistiques	6
RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX	7
Intégration des femmes et du genre à tous les niveaux du processus de paix	7
Volonté politique, sensibilisation et responsabilité des organisations mandatrices et acteurs/actrices impliqué(e)s dans les processus de paix	7
Société civile et stratégies	8
CONCLUSIONS	9
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	10
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES	11
ANNEXE 1 - COMMUNIQUÉ DE PRESSE	13
ANNEXE 2 - NOTE DE CADRAGE	15
ANNEXE 3 - PROGRAMME DU SÉMINAIRE	19
ANNEXE 4 - LISTE DES PARTICIPANTS	23

INTRODUCTION

ONU Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont organisé un séminaire international intitulé *Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone* les 17 et 18 novembre 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Organisé sous le parrainage du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant de Côte d'Ivoire, le séminaire a rassemblé une cinquantaine de participants y compris des membres du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, des représentants d'organisations internationales et régionales, des médiateurs, médiatrices, envoyés spéciaux et envoyées spéciales de ces organisations, ainsi que des organisations de la société civile et des groupes féminins impliqués dans des processus de paix et politiques officiels ou informels. Madame Euphrasie Kouassi Yao, Ministre de la Promotion de la

Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire, a procédé à l'ouverture des travaux. Son allocution était précédée par des discours introductifs de Madame Aïchatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Madame Begoña Lasagabaster, Chef de la Section Leadership et Gouvernance d'ONU Femmes, et de Madame Lauren Gimenez, Chargée des programmes de médiation et prévention des crises à l'OIF.

OBJECTIFS

Le séminaire avait pour objectifs (i) d'analyser les obstacles qui continuent d'entraver la pleine participation des femmes en Afrique francophone aux processus de paix et de sortie de crises, et (ii) d'identifier les outils et moyens pour les surmonter.

La rencontre a servi de plateforme aux médiateurs, médiatrices, envoyés spéciaux et envoyées spéciales, et femmes et organisations de femmes actrices de paix, pour échanger sur les voies et moyens de faciliter une participation accrue des femmes aux processus

de paix en Afrique francophone. Son format participatif comprenant des présentations par les participants, suivies de débats, a permis d'identifier des conclusions et recommandations pour faire avancer la participation des femmes dans les processus de paix.

APERÇU DE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Des allocutions d'ouverture et diverses présentations, il est ressorti que quinze années après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, la participation des femmes aux processus de paix connaît des avancées. Elles peuvent être observées à travers le nombre croissant d'accords de paix qui font explicitement mention de l'égalité des sexes, ainsi que dans le nombre de femmes, groupes de femmes et expertes en matière de genre qui interviennent en qualité de négociatrices, médiatrices ou signataires d'accords de paix ou de sortie de crise.¹

Ces progrès se traduisent également par l'émergence de pratiques visant tant à inclure une expertise sur le genre dans l'appui technique aux processus de médiation, qu'à consulter des organisations de femmes sur le terrain. D'une manière générale, la participation des femmes aux processus de paix ou de sortie de crise tend aussi à croître, bien que cette amélioration ne se traduise pas systématiquement par une augmentation de leur capacité à influencer de manière effective les pourparlers de paix ou de sortie de crise, et la mise en œuvre des accords qui en résultent.

Au niveau régional, les participants au séminaire d'Abidjan ont noté les nouveaux défis sécuritaires posés par la montée de l'extrémisme violent et la radicalisation, ou encore les changements climatiques. Les participants ont également rappelé que les conflits

remettent en cause les structures au niveau familial, communautaire et sociétal. Pour faire face à ces défis, de nombreux programmes et efforts ont été mis en place dans les pays africains francophones en matière de renforcement de capacités des femmes en médiation. De ce fait, les femmes, y compris celles affectées par des groupes radicaux, sont particulièrement efficaces dans le dialogue interactif communautaire pour résoudre et prévenir les conflits. Elles se réunissent et créent des mouvements pour demander la paix ou pour dénoncer le non-respect des accords. Elles font également preuve d'efficacité à travers une approche non-violente et une médiation flexible des conflits.

Les participants au séminaire ont réitéré l'importance de la mise en application des plans d'action nationaux de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et ils ont partagé des exemples de réussites et obstacles à l'inclusion des femmes dans les processus de paix, en lien avec la mise en œuvre de ces plans. En Côte d'Ivoire, le Plan d'action national adopté en 2008, a permis des avancées importantes,

¹ Radhika Coomaraswamy, Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix, Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ONU Femmes, 2015

formalisées par la promulgation le 8 novembre 2016 de la nouvelle Constitution ivoirienne qui inscrit les femmes au cœur du projet du pays. Reflétant sur les leçons apprises, les participants au séminaire ont noté l'importante nécessité d'une volonté politique de haut niveau pour faire avancer l'agenda, un engagement et le leadership soutenu des acteurs dans tous les secteurs d'activités, une mobilisation sociale et sectorielle autour de la résolution 1325 et une prise de conscience générale en faveur de la protection des droits des femmes.

En Guinée, premières victimes des discordes mais souvent marginalisées dans les processus constitutionnels et de paix, les femmes se sont mobilisées pour intervenir dans diverses initiatives nationales de dialogue et de médiation. Avec la constitution d'un groupe rassemblant plusieurs plateformes féminines, les femmes guinéennes ont, pour la première fois, participé au suivi du processus électoral des élections législatives de 2013, mettant sur pied des mécanismes d'observation des élections et d'alerte précoce aux conflits telles que les « Cases de Veille ». ²

Au Mali, les participants ont regretté que les femmes n'aient pas été suffisamment associées, malgré leur mobilisation, au processus de négociations de paix qui a suivi la crise de 2012. Elles sont représentées en minorité dans quelques-unes des commissions de suivi de l'accord de paix d'Alger de 2015 (une femme seulement présente dans la commission chargée de la mise en œuvre, deux femmes sur dix personnes pour le suivi de l'accord, trois femmes sur vingt-cinq dans la commission pour le dialogue, la vérité et réconciliation). Par ailleurs, les femmes maliennes ont exprimé leur frustration face à l'inaccessibilité des équipes de médiation dans le pays, y compris de l'Union africaine, après qu'elles aient tenté, sans succès et à plusieurs reprises, de les rencontrer.

En République Centrafricaine, faisant référence aux accords de Libreville de 2013, les participants ont

souligné l'absence des femmes dans les négociations de paix. Par la suite, les femmes centrafricaines se sont mobilisées, exigeant de participer au processus de transition qui a vu élire l'ancienne Présidente Catherine Samba-Panza pour mener la transition.

Au Sénégal, en particulier en Casamance, les organisations féminines sont actives au niveau informel pour contribuer aux efforts de paix et de reconstruction, mais leur influence et leurs actions demeurent très limitées, notamment vis-à-vis des autorités gouvernementales et étatiques. ³

En République Démocratique du Congo (RDC), les participants ont noté l'inclusion inégale des femmes dans les processus de paix. Alors que les femmes étaient parties prenantes, y compris comme négociatrices avec un taux de représentation de 12,5%, au dialogue de Pretoria/Sun City en 2002, elles n'ont pas été incluses dans les négociations d'Addis-Abeba qui ont abouti à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en 2013. Cette marginalisation a entraîné une absence des problématiques du genre dans l'accord de paix ; seules quelques références aux femmes sont mentionnées dans le plan d'action de l'accord. Plus récemment, l'Accord politique signé le 18 octobre 2016 pour l'organisation des élections, a vu une participation des femmes à hauteur de 18,8% lors des négociations. Les femmes représentaient également 18% des signataires, ce qui a abouti à l'inclusion des problématiques du genre dans l'Accord. De plus, des mécanismes de quotas ont été proposés pour chaque composante du processus. Ces progrès non négligeables restent cependant limités.

Au Burundi, malgré leurs efforts, les associations de femmes, déterminées à jouer un rôle actif dans l'influence des processus de paix, sont confinées au niveau informel dans un contexte politique difficile. Depuis l'accord d'Arusha en 2000 où les femmes n'étaient que trois sur vingt-neuf au comité de suivi

2 A la suite des impacts positifs de la participation des femmes pour le suivi du processus électoral et en termes de prévention et médiation des conflits, des « cases de veille » supplémentaires, en particulier dans les zones sensibles, pour les élections présidentielles de 2015. Pour plus de détails : <http://www.unpbf.org/countries/guinea/>

3 A la suite du séminaire, des organisations et notamment la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance se sont mobilisées pour une résolution pacifique du conflit, privilégiant le dialogue, à la suite des élections présidentielles de décembre 2016 en Gambie. Elles ont été reçues par le nouveau président de la Gambie, Adama Barrow.

de l'application de l'accord, les femmes se sont mobilisées, organisant de longues marches pacifiques, pour le respect de la Constitution et de l'accord de paix. Plus récemment, des initiatives visant à renforcer l'implication et le leadership des femmes au niveau communautaire, et à promouvoir la cohésion sociale et la prévention et la résolution des conflits avant, pendant et après l'élection présidentielle contestée de 2015, ont vu la création d'un réseau national de femmes médiatrices du Burundi. Composé de plus de 500 membres, le réseau a permis, avec l'appui des Nations Unies et en collaboration avec les autorités

locales, la résolution de plus de 5,000 conflits locaux en 2015. Toutefois, en raison de l'impact limité de ces efforts sur le processus de dialogue formel, et de l'insécurité qui perdure, les participants au séminaire d'Abidjan ont souligné l'urgente nécessité de prendre des mesures pour prévenir une aggravation de la situation politique au Burundi.

Au-delà de ces situations particulières, des obstacles plus généraux continuent d'entraver une participation pleine des femmes au rétablissement de la paix ou à la sortie de crise.

OBSTACLES ET DÉFIS À LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX

Au cours des présentations et discussions, les participants au séminaire ont noté que la majorité des acteurs impliqués dans la médiation et la résolution des conflits continuent d'être réticents à l'idée d'inclure les femmes. Les présentations ont mis en lumière la manifestation de cette réticence chez les acteurs des processus de paix en Afrique francophone avec des exemples concrets de résistance de la part des médiateurs, des parties au conflit et autres, rencontrés par les organisations de femmes mobilisées pour rétablir et construire la paix. Elles ont souligné le manque de volonté d'inclure les femmes et de les écouter, citant des exemples de démarche de rencontre avec les médiateurs ou acteurs impliqués qui refusaient de les rencontrer. Parmi les causes mentionnées, les participants ont identifié notamment des obstacles à plusieurs niveaux.

I. Normes et justifications culturelles

Les raisons mentionnées sont principalement des justifications culturelles qui font perdurer les normes et comportements patriarcaux telles que:

- « Les femmes sont des victimes » ;
- « Les femmes ne sont pas disponibles » ;
- « Les femmes n'ont pas participé au conflit » ;
- « Les femmes ne sont pas capables de prendre ces décisions » ...

Ces attitudes mettent l'accent sur la participation des parties au conflit et auteurs de violences, plutôt que d'investir dans les ressources pour la paix, notamment les femmes. Toutefois, certains participants ont aussi noté l'attitude « naturelle » de la femme à s'auto-exclure, se pensant incapable de participer de manière formelle, ou ne participant qu'à la suite d'une invitation, une attitude façonnée par des normes sociales qui mènent à une autocensure.

II. Rigidité du système

D'autres facteurs de résistance se situent à quatre niveaux du système même des processus de paix. Premièrement, le système régissant et structurant les processus de paix est ancien et peine à se transformer face aux avancées de la femme dans la société. Les femmes occupent aujourd'hui des postes de ministres et présidentes, ont noté les participants, pourquoi ne sont-elles toujours pas considérées par le système des processus de paix ?

Deuxièmement, la rigidité et le manque d'inclusion des femmes se trouvent aussi au niveau des acteurs assis autour de la table, y compris les modérateurs. Dans de nombreux cas, ces derniers cherchent essentiellement à atteindre leurs objectifs immédiats, à savoir mettre urgemment un terme à une crise ou un conflit, sans faire de lien avec les intérêts plus généraux de la communauté, y compris en matière d'inclusion. La participation des femmes permettrait de corriger ce paradoxe, ont observé les participants.

Troisièmement, il existe une rigidité autour du terme genre, qui est sujet à une compréhension et une mise en œuvre insuffisantes et ambiguës. En effet, lorsque les femmes sont invitées à participer à des processus de paix, elles sont souvent représentées par une seule personne parmi les représentants de la société civile. Cela implique que les femmes forment une seule et même voix, ce qui ne reconnaît pas leur diversité en termes d'expériences, d'opinions et de besoins. Lorsqu'elles sont consultées, ce n'est souvent que pour parler des besoins spécifiques aux femmes, ou sujets/thématiques qui sont assimilés aux femmes. Lorsqu'elle est admise, la participation des femmes a tendance à être limitée dans le temps et dans l'impact, souvent en tant qu'observatrice, avec de ce fait une dimension plus symbolique que substantielle. En raison de ce manque d'inclusion horizontale à travers l'ensemble du processus, et de manière verticale dans tout le système, le genre est souvent faiblement pris en compte dans les accords de paix et de sortie de crise.

Enfin, un quatrième niveau de résistance se trouve dans la séparation des processus formels et informels de résolution des conflits. Malgré le rôle important que jouent les femmes dans des processus informels de résolution des crises, des conflits et de réconciliation au niveau local ou communautaire, ces processus

informels sont souvent négligés par la communauté internationale et les processus de paix plus formels. Cette négligence nuit aussi à la mise en œuvre des accords qui en résultent. L'environnement dans lequel elles travaillent, et la fracture entre les processus internationaux, régionaux et nationaux, et les processus locaux ou communautaires limitent l'impact, tant qualitatif que quantitatif, des efforts des femmes.

III. Manque d'expertise et de capacité des organisations de femmes pour la paix et la sécurité

Un autre obstacle identifié par les participants touche à la capacité d'influence des organisations de femmes en particulier sur les accords de paix. Les participants ont noté le manque d'expertise technique (langage, connaissances, mesures spécifiques, aspects légaux) lors des négociations, de la mise en œuvre et du suivi des accords de paix. Les participants ont noté aussi que si les femmes avaient le choix et participaient seulement aux thématiques du développement et de la réconciliation, cette autocensure était souvent dû à un manque de capacité technique et plus profondément à l'influence de normes sociales et patriarcales identifiant la femme comme actrice sociale plutôt que travaillant sur les sujets sécuritaires, budgétaires ou politiques. Ils ont souligné la nécessité de la participation des femmes à la négociation de tous les sujets du processus de paix, y compris sur le partage du pouvoir, la politique et les institutions, les dispositions sécuritaires, le budget ou les mécanismes de justice transitionnelle.

« De tous ces facteurs de résistance, il n'y en a pas un qui soit incontournable. »
— Participante du Burundi

IV. Obstacles logistiques

Enfin, il est impossible d'ignorer les obstacles de nature logistique à la participation, auxquels les femmes sont confrontées, en termes de garde d'enfants, de coût des déplacements ou de manque de sécurité pour se rendre à des réunions, avoir accès à des opportunités de plaider et donc de participer aux négociations de paix. Liés aux obstacles logistiques, le contexte socio-culturel et le manque d'autonomisation des femmes limitent leur déplacement à la fois physique et économique.

RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX

Face à ces obstacles, les participants au séminaire ont identifié plusieurs points d'entrée et outils pour renforcer la participation des femmes dans les processus de paix à différents niveaux (au niveau des processus d'une manière générale, des institutions et acteurs, et de la société civile).

I. Intégration des femmes et du genre à tous les niveaux du processus de paix

Le séminaire a insisté sur l'importance d'assurer la participation des femmes tout au long des processus de paix pour un impact plus grand et une meilleure efficacité, y compris dans la phase du suivi et de la mise en œuvre des accords de paix. Les efforts pour assurer cette participation se situent à trois niveaux : au niveau du gouvernement, de la société civile, et des populations concernées de manière plus générale.

Au-delà de la promotion de la participation des femmes, la question de la thématique du genre doit être prise en compte à tous les niveaux, et de manière continue. Les participants ont souligné notamment l'importance d'inclure et de prendre en compte les femmes dans leur diversité. Les femmes rurales analphabètes, par exemple, connaissent rarement leurs droits et le rôle capital qu'elles peuvent jouer dans leurs communautés. Intégrer les femmes c'est aussi investir dans leurs capacités et sensibiliser leur environnement à l'égalité femmes-hommes. Par ailleurs, les participants ont noté l'importance de considérer les femmes dans les processus de paix sous un angle d'égalité citoyenne, c'est-à-dire non seulement en leur qualité de femmes, mais aussi compte tenu de la diversité de leurs opinions sur toutes les questions du processus de négociation.

Face à la rigidité du système et au manque d'inclusion des femmes, les participants ont également noté l'importance de la sensibilisation, sur les thématiques du genre, des acteurs impliqués dans les processus de paix tels que les médiateurs, les organisations facilitatrices, ainsi que les parties au conflit afin d'assurer une participation active et influente des femmes.

II. Volonté politique, sensibilisation et responsabilité des organisations mandatrices et acteurs/actrices impliqué(e)s dans les processus de paix

Les représentantes de la société civile au séminaire ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis des organisations régionales médiatrices et Etats médiateurs, notant la résistance importante à laquelle elles font face lorsqu'elles cherchent à s'impliquer dans des processus de paix ou de sortie de crise. De plus, alors même que certaines femmes ont été invitées à participer après de nombreux efforts de plaidoyer, cette participation n'est pas réellement prise en compte. De ce fait, la société civile représentée au séminaire a demandé que les organisations mandatrices et les médiateurs adoptent des mesures strictes pour assurer une participation des femmes de manière transversale et efficace. En renforcement des actions de plaidoyer de la société civile, les participants ont ajouté qu'il serait impératif

de mettre en place des mécanismes contraignants permettant d'assurer la parité à tous les niveaux. Par exemple, il a été proposé que les médiateurs refusent de prendre part au processus si les femmes ne sont pas invitées à la table des négociations.

Cette volonté politique doit également être affirmée par les Etats et organisations régionales et internationales (ainsi que les partenaires économiques et de développement) qui investissent dans les pays en conflit. L'engagement de ces acteurs clés est critique pour assurer la participation des femmes dans les processus de paix. Les participants ont noté l'important effet ricochet que pourrait avoir l'adoption de mesures et obligations spécifiques pour l'inclusion des femmes dans les processus de paix au sein d'organisations régionales telles que l'Union Africaine, sur d'autres organisations. De manière concrète, ils ont proposé l'idée d'un « code de bonne conduite » qui assurerait une participation active des femmes et serait adopté par tous les acteurs à la table de négociation. Enfin, les participants ont mentionné le rôle des garants et accompagnateurs des processus de paix, notamment des organisations régionales africaines, telle que la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et des organisations internationales, qui peuvent permettre de crédibiliser ces processus et accords en assurant une participation continue et réelle des femmes.

III. Société civile et stratégies

a. Décloisonner les organisations de femmes

Les discussions sur les stratégies des organisations de femmes pour la paix et la sécurité ont souligné le besoin de decloisonner les organisations féminines afin d'élargir le cercle d'activistes pour y inclure les jeunes et les hommes. Cette stratégie permettrait de donner davantage de résonance à leurs messages et de faire circuler les informations pour gagner en visibilité et influencer les processus. Les participants au séminaire ont aussi noté le rôle des Premières Dames, qui peuvent influencer les acteurs des processus de paix en vue d'inclure les femmes de manière effective.

b. Le rôle des médias

Parmi les outils qui permettent de renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix, et outre la mise en œuvre des plans d'action nationaux de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies,

les participants ont noté l'importance mais aussi l'utilisation limitée des médias et des réseaux sociaux en appui aux efforts de plaidoyer et vulgarisation pour une participation accrue des femmes aux processus de paix et de sortie des crises. Il est nécessaire de vulgariser à tous les niveaux la résolution 1325 et l'impact positif qu'ont les femmes sur la durabilité et la qualité de la paix. Les médias et réseaux sociaux font circuler l'information, et ainsi touchent un public plus large que celui directement impliqué dans les processus de paix. De ce fait, ils peuvent être utilisés pour permettre aux femmes, aux Premières Dames et autres personnalités, aux jeunes et aux artistes, ainsi qu'aux populations des pays voisins, de s'engager dans le plaidoyer pour l'inclusion des femmes.

c. Plateformes, réseaux et solidarité renforcée

Les participants au séminaire ont souligné l'importance d'une solidarité et une mobilisation renforcée des organisations féminines en Afrique pour influencer et promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix dans la région. Dans ce sens, les participants ont noté l'utilité d'une plateforme commune qui faciliterait le partage des bonnes pratiques et permettrait d'exploiter et de reproduire des mécanismes utilisés aux différents niveaux sous régionaux, compte tenu des spécificités de chaque contexte et avec l'appui de l'Union africaine.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant de Côte d'Ivoire a proposé de mettre en place un réseau régional des femmes de l'Afrique francophone ayant pour objectifs de promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix, et d'influencer des institutions telles que l'ONU et l'OIF dans le domaine de la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Ce réseau pourrait servir de plateforme d'échange sur la paix, la sécurité, ainsi que des expériences et bonnes pratiques. Le Ministère ivoirien a en outre proposé d'assurer le secrétariat technique de ce réseau, notamment pour la mobilisation des ressources et l'établissement d'un plan d'action. Les participants au séminaire ont encouragé la mise en place d'une telle plateforme des femmes, qui serait axée sur les questions de médiation et participation des femmes aux processus de paix et sortie de crise, et assurerait le suivi des recommandations issues du séminaire.

CONCLUSIONS

Ce séminaire participatif a permis aux organisations féminines travaillant pour la paix et la sécurité des pays représentés d'exposer leurs projets et actions, ainsi que les obstacles auxquels elles font face, en matière de participation des femmes dans les processus de paix.

Cette rencontre a également offert l'opportunité d'échanger, avec des représentants d'organisations internationales et régionales, des médiateurs et médiatrices, sur ces obstacles et d'envisager les moyens de les surmonter. En dépit des progrès jusqu'ici réalisés, la nécessité de poursuivre la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux et régionaux de la résolution 1325 (2000) a été réitérée, comme outil permettant de renforcer le rôle et le leadership des femmes dans les processus de paix. Au niveau des organisations régionales et internationales, des médiateurs et médiatrices, les participants ont demandé l'adoption de mesures spécifiques telle qu'un « code de bonne conduite » pour assurer la participation effective des femmes

dans les processus de paix, insistant sur le besoin de volonté politique et de responsabilité.

Au niveau des organisations féminines pour la paix et la sécurité, les participants ont souligné le besoin d'inclure les jeunes et les hommes, et d'utiliser davantage les médias et réseaux sociaux dans leurs efforts de plaidoyer, afin de repousser les limites de leurs actions et mobiliser le soutien d'organisations des pays voisins et au niveau international à travers des plateformes et réseaux d'échange régionaux et internationaux.

A l'issue du séminaire, les participants sont convenus des recommandations suivantes pour faire avancer la participation des femmes dans les processus de paix.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Avant, durant et après les processus de paix

- Investir dans/et soutenir la formation des femmes en matière de prévention des crises et de diplomatie préventive ;
- Poursuivre les efforts de renforcement de capacité des organisations de femmes, y compris des organisations de jeunes femmes et faciliter les échanges intergénérationnels pour favoriser leur coopération et enrichissement mutuel ;
- Former et apporter un soutien financier et technique aux organisations de femmes afin qu'elles puissent participer à la discussion de tous les sujets/thématiques des commissions de négociation des accords de paix, et de leur suivi ;
- Imposer la participation des femmes aux pourparlers de paix sur un plan d'égalité en réclamant un statut de membre de plein droit et non seulement d'observateur ; engager à cet égard des actions de pression sur les autorités et les parties au conflit pour intégrer les femmes dans les négociations de paix ;
- Identifier et recenser les réseaux de femmes et d'organisations de femmes en Afrique francophone dans le domaine de la paix et sécurité ; soutenir la création d'une plateforme commune pour l'échange d'informations, le partage d'expériences, l'organisation de rencontres, le soutien et le plaidoyer, notamment dans le cadre de situations de crises et de conflits ;
- Favoriser des passerelles entre organisations de femmes et leaders politiques (locaux et nationaux) en organisant des rencontres destinées à assurer une sensibilisation des responsables politiques aux problématiques portées par les organisations de femmes ;
- Capitaliser sur les expériences des femmes actrices de paix, médiateurs et médiatrices ; partager et conserver la mémoire, par exemple par l'écriture et la diffusion de témoignages et bonnes pratiques sous diverses formes, y compris la production de documentaires basés sur des témoignages de femmes actrices des processus de paix pour valoriser et vulgariser ces expériences ;
- Identifier, engager et valoriser des hommes et personnalités (politiques, artistes, sportifs, Premières Dames) pour le plaidoyer, « champion(ne)s » d'une participation accrue et améliorée des femmes dans les processus de paix ;
- Collaborer avec les médias et les jeunes (notamment autour des réseaux sociaux) pour leur permettre d'amplifier les préoccupations des femmes et faire pression auprès des acteurs politiques afin de faciliter plus de transparence au niveau des négociations ;
- Soutenir les programmes d'autonomisation des femmes (activités génératrices de revenus), afin de garantir des ressources nécessaires à leur participation aux processus de négociations.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

À l'attention des autorités nationales

- Instaurer des mesures de quotas pour assurer la participation des femmes dans les instances de suivi et de mise en œuvre des accords de paix, y compris les commissions chargées des questions de justice, transition, vérité et réconciliation ;
- S'engager et imposer l'intégration des femmes dans toutes les délégations participant aux négociations de paix ;
- Prendre des engagements fermes pour le financement destiné à l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'action de la résolution 1325 (2000), notamment en vue d'assurer la participation des femmes dans les processus de paix et de gouvernance ;
- Organiser des voyages d'études et d'échanges entre responsables nationaux en charge de l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux ;
- Prendre des engagements pour instaurer, dans les pays ne l'ayant pas encore adopté, un système de parité dans les constitutions et les textes électoraux nationaux ;
- Adopter des mesures spécifiques pour faciliter l'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité ;
- Renforcer le rôle des femmes dans les parlements à travers des formations sur les techniques de prévention et de gestion des conflits, une culture démocratique et citoyenne ; et sensibiliser les hommes dans les parlements nationaux et locaux, aux questions relatives au genre, et aux femmes et à la paix et la sécurité ;
- Intégrer les femmes dans le développement et la mise en œuvre de programmes sur la prévention et la réponse à la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

À l'attention des organisations de femmes

- Développer les compétences des femmes et des jeunes femmes, y compris dans des domaines auxquels elles n'ont pas traditionnellement accès tels que la défense, la sécurité, la gouvernance, l'ingénierie constitutionnelle, les élections, etc., afin qu'elles puissent participer à tous les groupes de travail des processus de paix ;
- Travailler au décloisonnement des associations de femmes en collaborant et assurant une meilleure communication entre elles, entre femmes et jeunes, et entre femmes et hommes ;
- Elaborer des stratégies et plans d'action, avec le soutien des organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales et régionales, pour une participation renforcée des femmes aux processus de paix ;
- Développer des plateformes de paix rassemblant des femmes au-delà des frontières nationales, affiliations politiques et identités ethniques, en vue d'échanger sur, et soutenir, leurs actions respectives ; et de promouvoir des valeurs culturelles africaines telles que la tolérance, le partage et l'hospitalité ;
- Organiser des cases de veille des femmes et d'organisations de femmes pour contribuer à l'observation nationale des élections et à l'alerte précoce aux conflits ;

- Collaborer avec des personnalités telles que les femmes élues, les femmes du secteur privé, des médias, des jeunes, artistes, sportifs, et Premières Dames, pour porter le plaidoyer en faveur de la participation des femmes dans les processus politiques et de paix ;
- Collaborer avec les médias pour promouvoir une image positive de la femme dans la société, et encourager le partage d'expériences et d'actions dans un contexte de diversité culturelle.

À l'attention des organisations internationales et régionales et des médiateurs et médiatrices

- Assurer l'opérationnalisation des mécanismes de rapports périodiques et de suivi devant les instances concernées, du respect et de la mise en œuvre par les Etats de leurs obligations juridiques et engagements politiques relatifs aux droits des femmes et à leur participation active aux processus de paix et de gouvernance ;
- Etablir systématiquement des statistiques pour chaque processus de paix, relativement au nombre de femmes impliquées, et à leurs positions respectives ;
- Former les médiateurs/médiatrices et leurs équipes techniques, aux questions relatives au genre avant leur déploiement pour renforcer une intégration transversale du genre dans le processus ;
- Encourager l'adoption d'un code de bonne conduite par les organisations internationales et régionales mandatrices prévoyant que :
 - Les médiateurs et facilitateurs s'engagent à ne pas prendre part à des réunions de préparation, de négociation ou de mise en œuvre des accords de paix aussi longtemps que les femmes n'y seraient pas représentées ;
 - Les médiateurs et facilitateurs, et leurs organisations mandatrices refusent de proposer à la signature, un accord qui n'intégrerait pas les problématiques sexo-spécifiques ;
 - Un-e conseiller-ère genre soit systématiquement intégré-e dans les équipes de médiation mises en place par des médiateurs et/ou leurs organisations internationales et régionales mandatrices ;
 - Les médiateurs et organisations internationales et régionales mandatrices veillent à une participation effective (nombre et qualité) dans la composition de leur équipe de médiation.
- Soutenir la formation d'un réseau de femmes et jeunes femmes médiatrices francophones ; et le mettre en lien avec les autres réseaux de femmes médiatrices existants ;
- Développer les compétences des femmes et jeunes femmes, y compris dans des domaines auxquels elles n'ont pas traditionnellement accès tels que la défense, la sécurité, la gouvernance, l'ingénierie constitutionnelle, les élections, etc., afin de pouvoir participer dans tous les groupes de travail des processus de paix ;
- Développer et renforcer les capacités des femmes afin qu'elles puissent faire face aux défis climatiques en prévention des conflits.

ANNEXE 1 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone

Abidjan (Côte d'Ivoire) a accueilli les 17 et 18 novembre 2016 une importante rencontre organisée conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ONU Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avec l'appui de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce séminaire de deux jours a permis à la cinquantaine de participants, venus de dix-neuf pays et d'horizons divers, de faire l'état des lieux, seize ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'implication des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone.

Ce séminaire de haut niveau, auquel ont pris part des acteurs et actrices de la société civile, d'anciennes et anciens Premiers Ministres et Ministres, et des représentants d'organisations internationales et régionales, a permis :

- D'analyser les obstacles continuant d'entraver la pleine participation des femmes francophones aux processus de paix et de sortie de crise et d'identifier les moyens tant politiques que juridiques, socio-économiques et culturels pour les surmonter ; et
- De partager les outils et bonnes pratiques permettant de faciliter la participation effective des femmes et la prise en compte d'une perspective du genre dans les processus de paix.

A l'issue d'échanges particulièrement enrichissants entre les médiateurs et médiatrices, envoyé(e)s spéciaux et spéciales, les associations des femmes, les représentantes des organisations internationales et régionales et les ministères de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, ainsi que de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes de Côte d'Ivoire, les participants ont décidé de faire les recommandations suivantes à l'endroit des pays membres, d'ONU Femmes et de l'OIF :

- La création d'un réseau de femmes francophones pour la paix en vue d'accroître et consolider le rôle des femmes dans la recherche et l'enracinement de la paix. Il sera impératif que ce réseau assure une convergence vers les initiatives connexes ou complémentaires dans l'espace africain et francophone, portées par les institutions régionales et sous régionales ;
- L'implication systématique des femmes dans tous les processus de recherche de paix, de négociations, de mise en œuvre des actions post crises, d'accompagnement dans les médiations, facilitations et observations électorales, y compris par un engagement explicite des organisations internationales, régionales et sous-régionales impliquées dans les processus de médiation et de négociation,

et des médiateurs et médiatrices, et envoyé(e)s spéciaux et spéciales désignés par ces organisations ; et

- La poursuite, et la mise en place urgente de modules de formation pour renforcer et accroître l'expertise des femmes et leurs capacités à répondre aux exigences des missions actuelles.

Les participants au séminaire ont demandé que le portage politique d'une telle initiative soit assuré par le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, afin que des actions et décisions urgentes puissent être endossées au plus haut niveau lors des sommets, concertations et rencontres des chefs d'Etat et de gouvernement au sein des Nations unies, de la Francophonie, de l'Union africaine, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales regroupant des Etats francophones.

Les participants ont chargé la Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant de Côte d'Ivoire, Madame Euphrasie Kouassi Yao de conduire, dans les meilleurs délais, la mise sur pied du réseau des femmes francophones pour la paix en qualité de leur porte-parole auprès de ses collègues, de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Michaëlle Jean, de la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Madame Phumzile

Mlambo-Ngcuka et des partenaires techniques et financiers pouvant concourir à la consolidation d'un tel réseau dont la coordination sera établie en Côte d'Ivoire.

Les participants se sont félicités du succès d'une telle initiative et ont convenu de la nécessité pour ONU Femmes et l'OIF de continuer de s'engager résolument dans l'accompagnement pour l'atteinte des recommandations issues de ce séminaire de haut niveau, tant sur le plan technique et financier qu'en matière de plaidoyer stratégique, afin que la prise en compte effective de la femme permette des avancées notables dans la quête pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde.

Les participants ont remercié la Côte d'Ivoire pour son hospitalité légendaire qui a permis que les travaux débouchent sur des recommandations concrètes.

Ils prennent date pour la feuille de route issue du séminaire et confient son opérationnalisation à Madame la Ministre Euphrasie Kouassi Yao.

Ils la prient de traduire au peuple ivoirien, au Président de la République, au Premier Ministre et au Gouvernement toute leur gratitude pour l'attention dont ils ont été l'objet durant leur séjour dans ce pays frère.

ANNEXE 2 – NOTE DE CADRAGE



SÉMINAIRE INTERNATIONAL :

Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone

Note de cadrage

17 et 18 novembre 2016, Abidjan, Côte d'Ivoire

I. INTRODUCTION

ONU Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) organisent un séminaire international sur la participation des femmes aux processus de paix en Afrique francophone. Le séminaire se tiendra sous le parrainage du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, les 17 et 18 novembre 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

La rencontre a pour objet de contribuer à l'appropriation par les acteurs et actrices de paix évoluant dans l'espace francophone africain, ainsi que par les institutions nationales et régionales, des principales conclusions et recommandations issues de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le séminaire rassemblera des représentants et représentantes des organisations internationales et régionales, des États membres de l'ONU, de la Francophonie

et d'organisations régionales concernées, des médiateurs, médiatrices, envoyés spéciaux et envoyées spéciales de ces organisations, ainsi que des organisations de la société civile – notamment du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme – et des groupes de femmes impliqués dans des processus de paix et de sortie de crise formels ou informels.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Quinze années après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, la participation des femmes aux processus de paix connaît des avancées.⁴ Elles peuvent être observées à travers le nombre croissant d'accords de paix qui font explicitement mention de l'égalité des sexes, ainsi que dans le nombre de femmes, groupes de femmes et expertes

4 Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ONU Femmes, 2015

en matière de genre qui interviennent en qualité de négociatrices, médiatrices ou signataires d'accords de paix ou de sortie de crise. Ces progrès se traduisent également par l'émergence de pratiques visant tant à inclure une expertise sur le genre dans l'appui technique aux processus de médiation, qu'à consulter des organisations de femmes sur le terrain. D'une manière générale, la participation des femmes aux processus de paix ou de sortie de crise tend aussi à croître, bien que cette amélioration ne se traduise pas systématiquement par une augmentation de leur capacité à influencer de manière effective les pourparlers de paix ou de sortie de crise, et la mise en œuvre des accords qui en résultent.

En effet, des obstacles persistants continuent d'entraver une participation satisfaisante des femmes au rétablissement de la paix ou à la sortie de crise. Nombreux sont les intervenants impliqués dans la médiation et la résolution des conflits qui continuent d'être réticents à l'idée d'inclure les femmes, dans la crainte de surcharger ou de faire dérailler le processus en cours.⁵ De plus, les faibles niveaux de représentation des femmes dans les processus formels de résolution des conflits perdurent souvent en raison d'une approche des négociations qui continue de mettre l'accent sur la neutralisation des détracteurs potentiels et auteurs de violences, plutôt que d'investir dans des ressources pour la paix. Lorsqu'elle est admise, la participation des femmes a également tendance à être systématiquement limitée dans le temps plutôt que d'être continue et de couvrir les phases préparatoires des pourparlers de paix ou transitions politiques jusqu'au suivi et à la mise en œuvre des accords de paix.

Par ailleurs, même lorsqu'un nombre important de femmes participent aux processus de paix ou de sortie de crise, elles ne sont pas toujours en position d'influencer les procédures et les résultats, notamment en ce qui concerne les aspects techniques des négociations tels que le partage du pouvoir, les dispositions sécuritaires, la réforme constitutionnelle ou les mécanismes de justice transitionnelle. Cette

influence limitée découle parfois d'un besoin en expertise technique, mais aussi des divisions pouvant exister parmi les femmes au sujet de questions importantes ou de l'absence d'une voix collective. Le plus souvent, cette absence d'influence est imputable à un petit groupe de leaders masculins qui prennent toutes les décisions importantes, alors même que le processus a été ouvert à l'inclusion des groupes de femmes. Enfin, il est impossible d'ignorer les obstacles logistiques à la participation auxquels les femmes sont confrontées, en termes de garde d'enfants, de fonds de déplacement ou de manque de sécurité pour se rendre à des réunions.

La marginalisation des femmes lors des phases initiales des processus de paix ou de sortie de crise résulte souvent en une participation faible et ad hoc dans la mise en œuvre des accords subséquents, particulièrement s'agissant des mécanismes techniques de suivi pouvant être établis. Par conséquent, les femmes continuent, pour la plupart, de jouer un rôle souvent invisible, informel et non reconnu dans la prévention et la résolution des conflits, en dépit de leur militantisme pour la paix et leurs activités quotidiennes de médiation et de réconciliation au sein des familles et entre les communautés. Dans de nombreux cas, la participation des femmes est temporaire, les rôles qui leur sont confiés revêtent souvent une dimension plus symbolique que substantielle, et des normes culturelles locales peuvent faire obstacle à une capacité d'influence des femmes.

De plus, alors même que les femmes ont souvent réalisé des avancées considérables dans les processus informels de résolution de crises, de conflits et de réconciliation au niveau local ou communautaire, ces processus informels sont souvent négligés par la communauté internationale qui investit en priorité dans les processus officiels, lesquels impliquent en majorité des élites politiques et militaires principalement masculines. Davantage d'efforts doivent par conséquent être fournis afin de surmonter les nombreuses résistances et barrières qui sous-tendent une représentation insuffisante des femmes dans les processus de paix ou de sortie de crise formels, empêchent la désignation d'un nombre plus

5 Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin, et Thania Paffenholz, "Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes", International Peace Institute, Juin 2015

élevé de femmes médiatrices et envoyées spéciales, et ralentissent la généralisation de bonnes pratiques.

Plusieurs pays de l'espace francophone connaissent actuellement, ou ont connu récemment, des situations de tension, de crise ou de conflit, justifiant l'activation d'un processus de paix ou de sortie de crise plus ou moins formel. Au Burundi, des efforts de facilitation d'un dialogue national, menés par la Communauté de l'Afrique de l'Est, avec l'appui de l'Union africaine, des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie, visent à apaiser un conflit de basse intensité, qui a néanmoins occasionné de nombreuses violations des droits humains, des déplacements forcés de populations, et des violences basées sur le genre. Parallèlement, un réseau de femmes médiatrices, le Réseau de Femmes Actrices de Paix et de Dialogue, soutenu par les Nations Unies en étroite collaboration avec le ministère burundais de l'Intérieur et des organisations de la société civile, s'est avéré efficace dans la prévention de la violence à l'échelle locale, dissipant les rumeurs infondées et atténuant l'impact de la crise politique en cours sur les populations.

Au Mali, en dépit de leur mobilisation et de nombreux efforts de renforcement des capacités, de plaidoyer et de lobbying, les femmes ont été largement exclues des pourparlers de paix d'Alger. Elles continuent de mobiliser afin de ne pas être, une fois de plus, écartées des mécanismes et processus de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en 2015. En République centrafricaine, qui émerge difficilement d'une crise majeure, marquée par de nombreux cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, la participation accrue des femmes, tant quantitative que qualitative, contribuerait à solidifier les efforts actuels de réconciliation et de restauration de la cohésion sociale.

De même, s'agissant de pays tels que la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Sénégal en ce qui concerne la région de la Casamance, et la Tunisie, où des femmes ont joué un rôle important pendant et après les crises ou les processus de transition, il demeure utile de répertorier, en vue de leur partage et leur diffusion, les approches ayant permis à ces femmes, -- ainsi qu'aux priorités liées au

genre, i.e. à la prise en compte des besoins et intérêts des femmes et des hommes -- d'être incluses dans les processus de rétablissement de la paix ou de la démocratie, ainsi que les structures mises sur pied pour faciliter la mise en œuvre et la surveillance d'accords de paix ou politiques.

Enfin, la récente Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a mis l'accent sur le rôle clé que peuvent jouer les médiateurs, médiatrices, et envoyés spéciaux, en faveur d'une meilleure participation des femmes aux processus de paix ou de sortie de crise. Ce rôle a été particulièrement visible dans le cas de processus facilités par des femmes médiatrices ou des envoyées spéciales, mais pas uniquement. Dans l'espace francophone, ce potentiel fort est lié tant aux processus de paix ou politiques conduits dans des Etats membres Francophonie, qu'aux processus de médiation facilités par des médiateurs, médiatrices et envoyés spéciaux francophones. Il peut s'avérer dès lors pertinents de sensibiliser et mieux informer ces acteurs quant aux éléments (de contenu ou méthodologiques) à prendre en considération dans la gestion pratique d'un processus de paix ou politique, afin d'assurer une participation effective des femmes.

III. OBJECTIFS

Compte tenu de l'influence positive - reconnue et documentée - qu'apporte une participation effective des femmes aux pourparlers de paix ou politiques, notamment à la conclusion et la mise en œuvre des accords de paix ou de sortie de crise, et plus généralement à la durabilité de la paix dans des contextes post-conflit ; compte tenu également du rôle important que jouent les médiateurs, médiatrices et envoyé-e-s spéciaux-les dans le renforcement de la participation et des contributions des femmes aux processus de paix ou de sortie de crise ; mais en raison des nombreux obstacles qui continuent d'entraver une participation satisfaisante, tant en nombre qu'en qualité, des femmes aux processus officiels de rétablissement de la paix ou de sortie de crise, le séminaire international visera à promouvoir, en vue de leur appropriation par les acteurs et actrices de paix évoluant dans l'espace francophone, les principales

conclusions et recommandations issues de l'Étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

De manière plus spécifique, le séminaire aura pour objectifs de :

- Analyser les obstacles continuant d'entraver la pleine participation des femmes francophones dans les processus de paix et de sortie de crise et identifier les moyens tant politiques, juridiques, que socio-économiques et culturels, de les surmonter ;
- Fournir aux actrices et acteurs de paix, des informations et bonnes pratiques permettant de faciliter la participation effective des femmes et la prise en compte d'une perspective de genre dans les processus de paix ;
- Renforcer la visibilité des femmes et des organisations de femmes actrices de paix, aux niveaux national, régional et international, en vue de leur participation effective aux processus de médiation, de facilitation et de négociation ; et
- Créer une plateforme conjointe permettant aux médiateurs, médiatrices, envoyé-e-s spéciaux-les, et aux femmes et organisations de femmes actrices de paix, d'échanger sur les voies et moyens de faciliter une participation accrue des femmes aux processus de paix et de sortie de crise dans l'espace francophone.

IV. PARTICIPANTS

Le séminaire rassemblera une cinquantaine de participants représentant des organisations internationales et régionales, y compris le Département des Affaires politiques de l'ONU, des Etats membres de l'ONU, de la Francophonie et des organisations régionales concernées, des médiateurs, médiatrices, et envoyé-e-s spéciaux-les de ces organisations, ainsi que des organisations de la société civile et des groupes féminins impliqués dans des processus de paix et politiques officiels ou informels.

Les médiateurs, médiatrices et envoyé-e-s spéciaux-les de l'ONU et de la Francophonie, y compris les représentants spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies, des organisations régionales, ainsi

que les membres de leurs équipes techniques, seront invités à participer à cette rencontre.

Les représentants et organisations de femmes des pays francophones actuellement engagés dans un processus de paix ou de sortie de crise ou de mise en œuvre d'un accord de paix ou d'un accord politique récent, y compris le Burundi, le Mali, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, seront également invités à participer au séminaire. Il en est de même des pays justifiant d'une expérience de processus de médiation, facilitation ou négociation, y compris dans le cadre d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, une organisation régionale ou un pays tiers, à l'exemple de la Côte d'Ivoire, des Comores, de la Guinée ou de Madagascar. En outre, les pays ayant une expérience de participation forte des femmes dans les processus de paix ou politiques ou de mise en œuvre des accords qui en sont issus, et ceux envisageant de faciliter ou d'accroître la participation des femmes dans des processus en cours ou à venir, seront aussi invités à participer à la rencontre.

V. FORMAT

Prévu pour une durée de deux jours, le séminaire de haut niveau présentera un format participatif comprenant des présentations par des panels composés de représentants d'organisations internationales, d'Etats membres de l'ONU et de la Francophonie, de médiateurs, médiatrices et envoyé-e-s spéciaux-les, de représentants d'organisations de la société civile et des groupes féminins, ainsi que d'experts ou observateurs indépendants.

Les présentations des panélistes seront suivies de discussions qui identifieront les principales conclusions et recommandations à l'endroit à la fois des autorités nationales, des organisations internationales et régionales amenées à faciliter des processus de paix ou politiques, y compris dans la perspective de l'adoption de plans d'action nationaux ou régionaux pour la mise en œuvre des recommandations et conclusions issues de l'Étude mondiale sur la résolution 1325.

ANNEXE 3 – PROGRAMME DU SÉMINAIRE

SÉMINAIRE INTERNATIONAL :

Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone

Projet de Programme

17 et 18 novembre 2016,

Hôtel TIAMA - Abidjan, Côte d'Ivoire

I. Jour 1

Horaires	Thématiques	Sujets	Intervenants
08h30-09h00	Enregistrement		
09h00-09h30	Cérémonie d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> • Allocutions de bienvenue • Présentation du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Lauren Gimenez, Chargée des programmes de médiation et prévention des crises, OIF • Mme Begona Lasagabaster, Chef, Section du leadership et de la gouvernance, ONU Femmes • Mme Aïchatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, ONUCI • Mme Euphrasie Kouassi Yao, Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Côte d'Ivoire
09h30-10h00	Pause-Café		
10h00-10h30	Briefing de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire 	ONUCI

<p>10h30-12h00</p>	<p>Principales conclusions et recommandations de l'étude globale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du CSNU de 2015: Participation des femmes et efficacité opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atouts de la participation des femmes aux processus de paix : Eléments de preuve et appel au réengagement des principaux acteurs concernés • Priorités juridiques et politiques du renforcement de la participation et de l'influence des femmes dans les processus de paix de l'espace francophone • Contextualisation des conclusions et recommandations de l'étude globale en Afrique francophone <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Corinne D. N'Daw, Directrice Régionale Adjointe, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre, ONU Femmes • Mme Euphrasie Kouassi Yao, Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Côte d'Ivoire <p><i>Modération : Maxime Houinato, Représentant Résident ONU Femmes, Mali</i></p>
<p>12h00-13h30</p>	<p>La participation des femmes aux processus de paix : Obstacles réels ou excuses ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences liminaires : Préparation et disponibilité des femmes • Résistance des acteurs du processus • Responsabilités des organisations mandatrices <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Ndioro Ndiaye, Ministre et présidente de la conférence régionale des femmes africaines, Sénégal • Mme Marie Louise Baricako, Présidente du Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi, Burundi • M. Ntole Kazadi, Chef de l'Unité Politique, Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), Mali <p><i>Modération : Mme Rose Mutombo Kiese, Présidente, Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCO), RDC</i></p>
<p>13h30-14h30</p>	<p>Déjeuner</p>		
<p>14h30-16h00</p>	<p>Les défis liés à la conduite des négociations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir-faire et conception des processus de paix inclusifs • La négociation des aspects techniques des accords de paix • Inclusion des problématiques de genre dans les accords de paix • Faiblesse des synergies entre différents niveaux de négociation, plateformes de consultation des femmes, sensibilisation des populations bénéficiaires <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Ahmedou Ould Abdallah, Ministre, Ancien RSSG des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mauritanie • Mme Gwenola Rageau, Conseillère Spéciale Société Civile, Centre pour le Dialogue Humanitaire, France • Mme Awa Ndiaye Seck, Représentante ONU Femmes, RDC • Mme Kafui Adjamagbo-Johnson, Coordinatrice du Réseau sous régional, "Femmes, droits et développement en Afrique (WILDAF/FEDDAF), Togo <p><i>Modération : Mme Sylvie Kinigi, Premier Ministre, Burundi</i></p>
<p>16h00-16h15</p>	<p>Pause-Café</p>		
<p>16h15-17h45</p>	<p>Mise en œuvre des accords de paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des accords de paix et cadres législatifs et réglementaires nationaux • Participation et influence des femmes dans les mécanismes et processus de mise en œuvre et de suivi <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre, RCA • Mme Annie Matundu, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILF), RDC • Mme Ndeye Marie Thiam, Directrice, Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC), Sénégal • Mme Traoré Nana Sissako, Présidente du Groupe Pivot Droit et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF), Membre de la Commission Dialogue et Réconciliation National (CDR), Mali <p><i>Modération : Mme Corinne D. N'Daw, Directrice Régionale Adjointe, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre, ONU Femmes</i></p>

II. Jour 2

Horaires	Thématiques	Sujets	Intervenants
09h00-09h30	Accueil des Participants		
09h30-11h00	Complémentarité des processus de paix pour une participation renforcée des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir différentes modalités d'inclusion des femmes • Femmes et processus de médiation et réconciliation communautaires : renforcer les liens entre processus informels et formels • Dialogues nationaux et opportunités d'inclusion des femmes <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Mariatou Koné, Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes, Côte d'Ivoire • Mme Marie Goretti Ndacayisaba, Association Dushirehamwe, Réseau des Femmes Médiatrices, Burundi • Mme Fatou Baldé Yansané, Directrice Exécutive, Coalition des Femmes Leaders de Guinée (COFEL), Guinée <p><i>Modération : Mme Marie Goretti Nduwayo, Représentante résidente ONU Femmes</i></p>
11h00-11h30	Pause-Café		
11h30-13h00	Synergies des actions et outils disponibles pour une participation renforcée des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux sur les femmes, la paix et la sécurité • Renforcer le rôle des mécanismes régionaux, nationaux et locaux de prévention et gestion des crises • Renforcer les efforts de recherche et de plaidoyer <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Rose Mutombo Kiese, Présidente, Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFECO), RDC • Mme Salimata Porquet, Présidente Reptsfeco, Côte d'Ivoire • Mme Mireille Tushiminina, Conseillère sur les Affaires Politiques et le Genre, UNOCA • Mme Coumba Fall Venn, Directrice, Femmes Afrique Solidarité (FAS), Sénégal <p><i>Modération : M. Ntole Kazadi, Chef de l'Unité Politique, Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL)</i></p>
13h00-14h00	Déjeuner et photo de famille		
14h00-15h30	Renforcer la coopération des acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des Groupes d'Amis, Garants et Accompagnateurs des processus de paix • Renforcement des réseaux de femmes médiatrices • Nomination des femmes médiatrices : rôles des Etats et organisations internationales • Vers la création d'une plateforme conjointe de partage d'informations et de bonnes pratiques <p><i>Débats et recommandations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Joséphine Mayuma-Kala, Représentante de l'Union africaine, Côte d'Ivoire • Madame Mariétou dite Diongolo Konate Camara, Chargée de communication du Réseau paix et sécurité des femmes de l'espace CEDEAO, Mali • M. Philippe Savadogo, Ministre, Chef de mission de la Francophonie, Burkina Faso • M. Robert Dossou, Ancien Président de la Cour constitutionnelle, Ancien Président du Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale, Bénin • Madame Sylvie Kinigi, Premier Ministre, Burundi <p><i>Modération : Mme Begona Lasagabaster, Chef, Section Leadership et Gouvernance, ONU Femmes, New York</i></p>

15h30-16h00	Pause-Café		
16h00-17h00	Bilan du séminaire	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux messages et nouvelles priorités • Recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Lauren Gimenez, Chargée des programmes de médiation et prévention des crises, OIF • Mme Marie Goretti Nduwayo, Représentante résidente ONU Femmes, Côte d'Ivoire
17h00-17h30	Clôture du séminaire	Allocutions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Begona Lasagabaster, Chef, Section Leadership et Gouvernance, ONU Femmes, New York • M. Ahmedou Ould Abdallah, Ministre, Ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest • Mme Euphrasie Kouassi Yao, Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Côte d'Ivoire
19h00-21h00	Diner de clôture		

ANNEXE 4 - LISTE DES PARTICIPANTS



SÉMINAIRE INTERNATIONAL :

Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone

17 et 18 novembre 2016,
Hôtel TIAMA - Abidjan, Côte d'Ivoire

I. Participants

Beatrice Abouya

Directrice, Search for Common Ground
Côte d'Ivoire

Dr. Bolanle Adetoun

Chargée de la division sur le genre, CEDEAO
Nigeria

Kafui Adjamagbo-Johnson

Coordinatrice du Réseau sous régional Femmes, droits et développement en Afrique (WILDAF/FEDDAF)

Mireille Affaa Mindzie

Spécialiste des Politiques, Section Paix et Sécurité, ONU Femmes
New York

Marie Thérèse Arkhurst

Conseiller technique chargée de la valorisation des compétences féminines et de l'autonomisation de la femme
Côte d'Ivoire

Fatoumata Baldé Yansané

Directrice Executive, Coalition des Femmes Leaders de Guinée
Guinée Conakry

Joëlle Bamba

Assistante Communication, CEDEAO
Côte d'Ivoire

Marie Louise Baricako

Présidente du Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité
Burundi

Georgette Brou

Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes
Côte d'Ivoire

Ghislain Coulibaly

Consultant, Membre du Groupe consultatif de la Société civile,
Côte d'Ivoire

Yao Danklou

Assistant de gestion, OIF

Geneviève Diallo

Présidente de Reptsfeco
Côte d'Ivoire

Ely Dieng

Chef de division ONUCI –RSS
Côte d'Ivoire

Robert Dossou

Ancien Président de la Cour constitutionnelle
Ancien Président du Comité National Préparatoire de
la Conférence Nationale
Bénin

Béatrice Eyong

Représentante ONU Femmes
Niger

Coumba Fall Venn

Directrice, Femmes Afrique Solidarité
Sénégal

Didier GBERY

Chargé de Programme ICTJ
Côte d'Ivoire

Lauren Gimenez

Chargée des programmes de médiation et prévention
des crises, OIF
France

Sophie Giscard d'Estaing

Consultante Paix et Sécurité, ONU Femmes
New York

Sylvie Gougoua

Analyste de programme : Leadership et Participation
des Femmes, ONU Femmes
Côte d'Ivoire

Maxime Houinato

Représentant Résident, ONU-Femmes
Mali

Ntole Kazadi

Chef de l'Unité Politique, Mission de l'Union africaine
pour le Mali et le Sahel
Mali

Sylvie Kinigi

Premier Ministre
Burundi

Marie Joelle D. KEI

Coordinatrice Nationale West Africa Network for
Peacebuilding
Côte d'Ivoire

Mariétou dite Diongolo Konate Camara

Chargée de communication du Réseau paix et
sécurité des femmes de l'espace CEDEAO
Mali

Mariatou Kone

Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de
l'Indemnisation des Victimes
Côte d'Ivoire

Djeneba Kone

Coordinatrice Générale COFEMCI/REPC
Côte d'Ivoire

Euphrasie Kouassi Yao

Ministre de la Promotion de la femme, de la famille
et de la Protection de l'Enfant
Côte d'Ivoire

Begona Lasagabaster

Chef, Section Leadership et Gouvernance, ONU
Femmes
New York

Mariam Masmoudi

Centre d'Etude de l'Islam et de la Démocratie,
Assistante parlementaire
Tunisie

Annie Matundu Mbambi

Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la
Liberté (WILPF)
RDC

Josephine Mayuma-Kala

Représentante de l'Union africaine
Côte d'Ivoire

Stéphanie Mbanzendoro

Fondatrice, Burundian Women for Peace and
Development (BWPD)
Pays-Bas

Aïchatou Midaoudou

Représentante Spéciale du Secrétaire des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire
Côte d'Ivoire

Fatima Moussa

Présidente, Coordination des Organisations Non-Gouvernementales Féminines Nigériennes (CONGAFEN)
Niger

Rose Mutombo

Présidente, Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFECO)
RDC

Rose Nevry

Directrice de l'Égalité et du genre au Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
Côte d'Ivoire

Marie Goretti Ndacayisaba

Association Dushirehamwe
Réseau des Femmes Médiatrices
Burundi

Corinne D. N'Daw

Directrice Régionale Adjointe
Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre, ONU Femmes

Ndiro Ndiaye

Ministre Présidente, Conférence régionale des femmes africaines
Sénégal

Awa Ndiaye Seck

Représentante ONU Femmes
RDC

Zipporah Ndione

Réseau Ouest Africain des jeunes femmes leaders (ROAJELF)
Sénégal

Marie Goretti Nduwayo

Représentante résidente ONU Femmes
Côte d'Ivoire

Ahmedou Ould Abdallah

Ministre, Ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
Mauritanie

Léa Paccaud

Chargée de la mobilisation des ressources
ONU Femmes Côte d'Ivoire

Gwenola Rageau

Conseillère Spéciale Société Civile, Centre pour le Dialogue Humanitaire
France

Edwige Sanogho

Directrice Exécutive chargé des projets du REPSFECO-Régional
Côte d'Ivoire

Filippe Savadogo

Ministre, Chef de mission de la Francophonie
Burkina Faso

Augustin Somé

Chef de la section de droit de l'Homme de l'ONUCI
Côte d'Ivoire

Nana Sissako Traoré

Présidente, Groupe Pivot Droit et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF), Membre de la Commission Nationale de Dialogue et Réconciliation
Mali

Ndeye Marie Thiam

Directrice, Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC)
Sénégal

Nicolas TIANGAYE

Premier Ministre
République Centrafricaine

Peace Hillary Tumwesigire

Journaliste, Institut pour le Leadership des Femmes au Rwanda (RWLI)
Rwanda

Mireille Tushiminina

Conseillère sur les Affaires Politiques et le Genre
UNOCA

Hortense Aka Walemin

Directrice de la valorisation des compétences féminines
Côte d'Ivoire

Aimée Zebeyoux

Présidente AFJCI
Côte d'Ivoire

